

60 Une fois les séances d'audition d'opinions terminées, les archives vidéo ou les archives audio des échanges avec les commissaires, tout comme les transcriptions écrites, seront mises en ligne sur notre site Web dans les meilleurs délais.

65 Comme il est de coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou une autre des inexactitudes se glissaient dans les propos tenus ce soir, les représentants de la Ville, du Centre de services scolaire ou de Bâtir son quartier pourraient user de leur droit de rectification. Ils auront 48 heures à la suite de l'envoi des fichiers vidéo et audio des présentations pour nous fournir des rectifications par écrit. Il s'agira bien entendu de rectifier un fait et non d'émettre un commentaire ou un avis.

70 Une fois les consultations terminées, les commissaires entreprendront l'analyse de l'ensemble des informations et des opinions reçues. Nous prévoyons terminer la rédaction de notre rapport au début du mois de février 2021. C'est la présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier qui remettra le rapport aux élus municipaux. Ce rapport sera rendu public dans les 15 jours suivant son dépôt.

75 Les décisions à prendre par la suite appartiennent aux élus de la ville de Montréal.

80 **M. PIERRE MARCOUX**

LA PRÉSIDENTE :

85 Merci de votre attention et j'invite immédiatement monsieur Pierre Marcoux à prendre la parole. Alors, Monsieur Marcoux, je rappelle les règles. Vous disposez d'une période de 10 minutes pour exposer votre opinion. Ensuite les commissaires auront également un autre 10 minutes pour échanger avec vous. Avez-vous une présentation Powerpoint ou des documents à partager ?

90 **M. PIERRE MARCOUX :**

Oui, bonjour, Madame Brodeur. Ça fait plaisir d'être là aujourd'hui. Oui, j'ai une présentation Powerpoint. Je vais partager, j'ai installé tantôt le partage. Bon, je vais commencer.

95 Aujourd'hui, on va parler de ski de fond. Madame Brodeur vous m'avez déjà entendu parler à d'autres consultations publiques. Donc, je commence.

100 Donc, à Montréal, il y a environ 223 000 skieurs de fond, puis il faut se demander, il y a trois finalement, excuses. Il y a trois choses à faire pour pouvoir développer le ski de fond puis que ça croisse dans le secteur étudié. Puis selon nous, il faut avoir un comptoir de location de ski de fond et de patin et il faut avoir une capacité structurale des structures en bois aux alentours du parc.

105 Puis bien sûr il faut avoir une piste de ski de fond enneigée. Donc, le diaporama que je vais vous donner va expliquer ces différents points.

110 Donc, l'espace pour le comptoir de location et de prêt qui est indiqué... bien qui n'est pas vraiment identifié, mais qui est montré dans le vestiaire, est selon moi beaucoup trop petit. On le voit ici, c'est un croquis que j'ai pris lors d'un des exposés orales que les gens présentaient le projet, puis on nous a expliqué qu'on ne pouvait pas faire plus gros parce qu'il y avait des conduites d'aqueduc et tout ça.

115 Sur votre droite, bon j'ai dessiné les conduites d'aqueduc en bleu où j'ai des petites flèches, puis ce que je propose en fin de compte, c'est qu'on agrandisse. Parce que si on regarde la superficie par rapport à d'autres parcs, c'est vraiment petit. C'est le plus petit dans le Sud-Ouest, en fin de compte, ce qu'on propose, la surface jaune.

120 Donc, là ce que je propose, vous voyez, j'agrandis l'édifice, j'avance, je recule pour que vous le voyiez. Donc j'agrandis, c'est une proposition, puis je crois que c'est faisable, mais il faut comprendre que je n'ai pas tous les dessins, les détails techniques du projet et tout ça.

J'ai aussi pris une coupe transversale et une vue en plan aussi du bâtiment et je montre en jaune et en bleu les superficies qu'on peut augmenter.

125 Donc, ça c'est la chose... une des choses les plus importantes si on veut finalement avoir, pouvoir recevoir 30 jeunes en fin de compte qui pourraient venir, soit skier ou faire du patin et tout ça. Donc, il faut avoir de la place. Le vestiaire est vraiment petit, donc ce sont mes propositions.

130 Là, ce qu'on voit après c'est, le deuxième item c'est « capacité structurale adéquate des surfaces en bois » qui sont un peu autour, dans tout le secteur en fin de compte du projet que ça fait 10 ans qu'ils ont commencé.

135 Puis ici on voit sur le prochain, je les identifie en rouge. Puis ces surfaces-là en bois, il faut qu'elles soient bien faites, c'est-à-dire il faut qu'elles puissent résister à finalement, aux appareils de déneigement qui est un pick-up par exemple, le pick-up rouge qu'on voit là. Ensuite une chenillette Bombardier ou une dameuse.

140 Puis si vous remarquez, la pression au sol varie de 240 kPa pour le camion, à 8 kPa pour la dameuse qui est à gauche. Le problème de base qu'on voit sur la promenade qui a été construite le long de l'eau par Parcs Canada et probablement la Société de développement du coin, insuffisamment, il n'est pas soutenu suffisamment, alors un véhicule qui roule là-dessus casse les planches de bois, puis ça tombe disons de 300 mm, donc on scrappe le bois.

145 Donc, c'est ce qu'on voit. On voit où c'est écrit « traverse ». Les traverses sont espacées environ peut-être à 1 200 mm.

Moi je suis, je travaille dans le domaine de la construction des centrales hydroélectriques et différentes choses comme ça, puis je vais vous prendre un petit cours rapide, un cours 101 d'une construction d'une passerelle.

150 Ici, on voit une passerelle à Terrebonne puis on a des photos par la suite, on voit à droite les traverses en fin de compte. C'est que le pontage de bois que les gens roulent dessus, à pied ou en vélo dessus, ou en véhicule, ils sont supportés par des traverses qui sont très proches.

155 Ce que Parcs Canada a fait, puis je souhaite que finalement le bois qui est autour du parc Bassin-à-Bois, soit conçu correctement selon les normes canadiennes et non pas faire comme, en fin de compte, quelque chose comme si c'était dans une cour arrière de chez quelqu'un.

160 Donc, le troisième item qui est très important, c'est qu'on a besoin d'une piste de ski de fond si on veut que les gens skient. Donc, là moi j'ai proposé sur cette diapositive-là, vous les avez vues dans le mémoire, que entre le marché Atwater puis la rue Berri, on pourrait avoir des pistes de ski de fond, de part et d'autre du canal, puis ensuite dans le Vieux-Port.

165 Ça permettrait aux jeunes de prendre des cours et tout ça, puis le point de départ serait finalement le parc du Bassin-à-Bois, parce qu'on aurait un chalet municipal qui permettrait de louer des skis ou d'en prêter, ou peu importe.

170 Puis donc là je vais vous donner une petite balade en ski de fond, en fin de compte. On est ici à côté du site du Bassin-à-Bois, puis là je mets de la neige. Et ce qu'on voit c'est que finalement la piste multifonctionnelle serait réservée pour les piétons, puis à droite bien ce serait pour des skieurs.

Bien sûr bien il faut, en haut de la page, c'est essentiel qu'on ait à Montréal, pour démarrer la saison, un canon à neige à certains endroits pour pouvoir permettre le ski de fond, disons pendant les fêtes et tout de suite après.

175 Là, je vais vers le bassin Peel. Puis, le bassin Peel est vraiment intéressant pour le ski de fond, parce qu'il y a une possibilité assez grande. Là, je vous montre quelques pistes, mais c'est qu'il y a moyen de faire une école de ski là-dedans, les gens qui partent du parc du Bassin-à-Bois se rendent finalement là.

180 Souvent, les gens disent : « ah non, ça va être dangereux », mais non, le bassin Peel est asséché régulièrement chaque hiver, puis il y a juste un petit peu d'eau qui coule le long du... où j'ai ma flèche bleue. Je ne sais pas si vous voyez ma flèche. Donc ça, ça se canaliserait facilement vers la structure d'évacuation.

185 Donc, je continue ma tournée. On est rendus sur le Quai de la Commune puis on voit au loin le silo numéro 5, puis si on fait un demi-tour, on regarde à droite, bien c'est le parc Berge des Coursiers que Parcs Canada anime l'été, mais l'hiver il n'y a rien.

190 Alors, c'est justement on voit ça l'été, puis l'hiver on pourrait à cet endroit-là, il y a des pentes, tout ça. C'est intéressant à avancer, je veux dire à faire des tracés de pistes de ski de fond.

 On voit encore le canal qui est asséché à cet endroit-là. C'est au parc Berge des Coursiers que je vous ai parlé.

195 Donc, là j'ai des photos hivernales. Je suis chanceux, l'autre je ne les ai pas retrouvées. Mais donc là on a traversé, on est rendus dans le Vieux-Port. Il y a le silo numéro 5, c'est l'écluse numéro 1 qu'on voit à droite.

200 Puis là ce sont de mes collègues de travail qu'on ski sur l'heure du midi, puis c'est vraiment magnifique comme région. Là, la photo à droite où on voit monsieur Salif, on voit le bassin du Bota Bota, ainsi que le Vieux-Montréal. C'est vraiment bien.

205 Puis si on fait un demi-tour puis on regarde de l'autre côté, on voit Habitat 67 puis une sculpture magnifique, là, moderne.

Donc, là en faisant du ski de fond dans le Vieux-Port, on peut se rendre finalement jusqu'au Marché Bonsecours. Puis là bien on voit un photomontage d'une de mes collègues.

210 Donc là, pourquoi avoir une piste de ski de fond puis pour qui en fin de compte ? Bien c'est pour tout le monde, en fin de compte. Ski de fond ça s'applique pour tous les âges, puis là on voit une école de ski de fond, on voit de mes collègues à droite, puis des gens à mobilité réduite aussi.

215 L'avantage d'avoir une piste de ski de fond où je vous parle, dans la région du secteur étudié pour l'étude, c'est important parce que le transport en commun est là, on a la population qui habite autour à Griffintown, Pointe-Saint-Charles, Petite-Bourgogne, même Saint-Henri. Ils sont tous très proches.

220 Donc, si je résume en fin de compte ce qu'on a besoin au parc du Bassin-à-Bois, on a besoin de trois choses :

- On a besoin d'un comptoir de location de skis et de patins d'une dimension adéquate ;
- Une capacité structurale des structures de bois pour que ça résiste aux véhicules. Pas juste la dameuse. La dameuse c'est la plus légère là-dessus ;
- Puis des pistes de ski de fond enneigées. C'est-à-dire il faut aider mère-nature des fois à avoir un canon à neige.

230 Donc, ce que j'aimerais en fin de compte qui ressorte de mon mémoire, c'est que les propriétaires des espaces publics qui soient municipaux ou fédéraux, doivent être informés par l'Office de consultation publique qu'il est impératif de considérer le ski de fond dans leur aménagement.

235 Trop souvent, il y a des gens qui ont fait des erreurs. Qui ont fait des structures de bois qui ne résistent pas ou ils ont mis des blocs de béton, des pavés... bien des blocs, des murets, des choses comme ça, qui finalement c'était des obstacles pour les skieurs.

240 Donc, c'est ma présentation finale, mais là j'ai encore, vu que j'ai encore un peu de temps, je vais vous compter un peu encore des choses. C'est que ça serait important en fin de compte que vous recommandiez, je considère que ça serait important que l'Office recommande à la ville et à tout le monde, là, t'sais les parties prenantes, que lors d'une réflexion de conception d'un parc, lors de l'avant-projet, pas trois mois avant qu'on passe en appel d'offres, mais très en avant des... en avant-projet, que des fédérations de ski de fond, de plein-air et autres soient consultées aussi.

245 Je comprends très bien que les gens, les organismes communautaires sont habitués, tout ça, mais des groupes sportifs le sont moins. Donc, je vais vous laisser la parole puis à vous, Madame Brodeur.

250 **LA PRÉSIDENTE :**

255 Alors, je vous remercie beaucoup de votre présentation, Monsieur Marcoux. Effectivement, on a eu l'occasion de vous entendre lors de la commission sur le secteur Bridge-Bonaventure où vous nous décriviez votre projet, mais davantage pour cette partie-là du territoire montréalais.

260 Je vais commencer peut-être avec une première question. Je voulais vous demander entre autres où en êtes-vous dans vos démarches auprès des instances municipales ou fédérales concernant votre projet ?

M. PIERRE MARCOUX :

265

C'est une bonne question. Bien, vous savez moi je suis citoyen, je ne suis pas une organisation.

LA PRÉSIDENTE :

270

Non.

M. PIERRE MARCOUX :

275

Mais je milite pour, je rencontre des fois des élus, je leur en parle. J'ai eu la chance d'avoir un bon reportage de madame Annie Bourque du journal Métro et La Voix populaire et elle a été voir justement les vice-présidents de la Société Immobilière du Canada, elle a été voir les élus. Ça c'était au mois de mars ou février, février dernier, je crois.

280

Puis aussi le vice-président de Parcs Canada, bien vice-président, le directeur de Parcs Canada à Montréal. Puis donc l'article résume bien où on en est rendus, c'est-à-dire bon il y a des gens qui trouvent que c'est intéressant, d'autres gens disent : « bon bien là il faut qu'on amène le projet ».

285

Je veux dire, moi comme citoyen, je milite pour ça, mais je n'irai pas faire un package commercial et d'amener t'sais un projet, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

290

Parfait. Est-ce que vous pourriez nous décrire, un, comment vous faites le partage de la circulation en hiver, puisque c'est à ce moment-là que le ski de fond va prendre forme. Entre les piétons, les cyclistes qui actuellement circulent le long du Canal de Lachine ?

M. PIERRE MARCOUX :

295

C'est une bonne question. Je n'ai pas la diapo exacte, mais je vais commencer par vous montrer, attendez, je m'excuse de vous rouler ça trop vite, ça va vous donner mal au cœur, là.

LA PRÉSIDENTE :

300

Non.

M. PIERRE MARCOUX :

305

Non. O.K. Oui, bon, O.K., ça c'en est une. Premièrement, pour les cyclistes, les cyclistes militent beaucoup pour une réouverture, une ouverture, un déneigement de la piste cyclable finalement qu'on voit ici. Puis moi je considère... Parcs Canada a la même opinion que moi là-dessus, c'est que les cyclistes devraient être ailleurs en hiver, en fin de compte.

310

Moi je considère qu'ils devraient être sur la rue Centre et la rue des Bassins - qui est juste à côté, en passant – puis je vous ai donné un croquis, une vue en plan avec des corridors préférentiels. Ce sont des corridors de vélo d'hiver que moi-même j'utilise constamment quand je vais au travail, j'habite proche du métro Angrignon, mais je travaille dans le Vieux-Montréal.

315

Donc je connais, les circuits que j'ai proposés ce sont des circuits qui ont été essayés pendant plusieurs années. Puis je considère que les cyclistes devraient être en fin de compte, pas dans le centre du parc, c'est-à-dire sur la piste multifonctionnelle, mais plutôt sur des rues adjacentes. C'est-à-dire la rue Centre, la rue des Bassins.

320

Puis, pour les piétons, bien piétons, les gens avec des trottinettes des neiges, tout ça, auraient la possibilité en fin de compte de marcher sur un sentier enneigé qui serait entretenu avec une dameuse, c'est-à-dire qu'elle pourrait niveler les bosses et tout ça.

325 Un peu comme en fin de compte, la piste du Canal, la piste du Petit train du Nord dans les zones plus habitées. Il y a de plus en plus des gens qui skient, je veux dire qui skie tout le temps, mais je veux dire qui skie sur les côtés, puis le centre est réservé pour les piétons.

330 Donc, moi ici, ce n'est pas le centre, je déplace les skieurs à droite sur cette photo-là, puis les marcheurs sont sur l'asphalte qui est finalement, ce n'est pas de l'asphalte. C'est de l'asphalte là, mais en hiver ce serait avec une surface enneigée légèrement.

Comme le Vieux-Port fait, en fin de compte. Leur chemin principal n'est pas gratté à l'asphalte. Ils laissent un peu de neige et ça fait très beau.

335 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors merci, je laisserais maintenant la parole à mon collègue Pierre-Constantin Charles, qui aurait peut-être une ou deux questions, quelques questions à vous poser.

340 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Merci, Madame la présidente. Monsieur Marcoux, merci de votre présentation. Je vous en félicite. J'ai deux questions à vous poser. En termes de pistes qui existent, est-ce qu'il y a un lien direct avec notre projet ou c'est un début de... en fait, que le projet de parc ça va permettre de débiter la mise en place, ou la construction d'une piste de ski. Ça c'est ma première question.

M. PIERRE MARCOUX :

Voulez-vous que je réponde à la première ?

350

LE COMMISSAIRE :

Oui.

M. PIERRE MARCOUX :

355

Bon, votre question est très bonne. Il y a une piste de ski de fond qui s'appelle le Réseau du grand Sud-Ouest qui commence au Centre Gadbois, à l'échangeur Turcot, va jusqu'à Dorval du long du Canal Lachine puis ça revient du long du Fleuve jusqu'à l'Hôpital de Verdun, qui est le métro de l'Église environ.

360

Ça, j'ai participé il y a environ 10 ans à l'élaboration de ça avec des gens qui aimaient le ski puis des gens intéressés puis c'est démarré. L'année passée, les deux dernières années, Parcs Canada faisait des travaux, donc ça réduit de beaucoup, c'était plutôt juste du long du Fleuve. C'était de Dorval jusqu'à Verdun.

365

Mais c'est sûr que ça ici, ce que je propose c'est que ça va être vraiment le catalyseur, parce qu'on a peut-être – je lance un chiffre – 100 000 personnes qui habitent dans l'arrondissement Sud-Ouest et le Centre-ville proche jusque dans le Vieux-Montréal, là.

370

Bien là-dessus, on a un certain pourcentage de gens qui skient, des vrais skieurs, des skieurs habituels et qu'on va en avoir d'autre. Donc ça serait vraiment le moteur de développement t'sais qui va exploser le ski de fond sur le bord de l'eau de Montréal, en fin de compte. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

375

LE COMMISSAIRE :

Oui, tout à fait. Tout à fait, je vous en remercie. Et vous avez parlé de pistes multifonctionnelles tantôt dans votre présentation. Comment vous voyez la cohabitation de différentes pratiques de sports dans ces pistes multifonctionnelles ?

380

M. PIERRE MARCOUX :

385

Pendant l'été, c'est ça qu'on a présentement, c'est-à-dire on a une piste multifonctionnelle à gauche qui est asphaltée. À droite, c'est réservé pour les piétons. Certains secteurs plus loin, plus proches de l'échangeur Turcot, on n'a pas d'espace pour les piétons. Donc, les piétons sont pêle-mêle avec les cyclistes, ça c'est un peu malheureux.

390

Maintenant pour l'hiver, ici c'est que moi je vois que c'est faisable qu'on ait une zone où les cyclistes ne seront pas invités. C'est un peu ça. Je vais jouer, t'sais je vais le dire, être franc, là. On ne peut pas avoir des cyclistes puis des piétons en hiver sur la piste multifonctionnelle parce que la qualité nécessaire de roulement pour les cyclistes est beaucoup plus élevée et on va être obligés de gratter la neige jusqu'à l'asphalte. Sinon, t'sais il va y avoir des bosses qui vont se créer.

395

Puis je l'ai déjà essayé et il y a eu un projet pilote il y a deux ans à cet endroit-là justement, puis la glace s'est formée vite et c'était vraiment désagréable. C'est de rouler comme sur des nids-de-poules épouvantables tout le temps. Comme un champ, je ne sais pas l'expression... très raboté.

400

Donc les cyclistes ne pourront pas utiliser les pistes de ski, c'est évident, puis ça va être difficile qu'ils utilisent la piste multifonctionnelle.

405

LE COMMISSAIRE :

Madame la présidente, j'aurais une troisième question rapide ?

410

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y, oui.

LE COMMISSAIRE :

415

Monsieur Marcoux, dans le contexte du changement climatique, pensez-vous qu'il serait de mise qu'on développe des pistes de ski ?

M. PIERRE MARCOUX :

420

Oui, parce que j'ai assisté justement à un colloque sur l'hiver, organisé par l'AQTR, l'Association québécoise des transports routiers, des transports plutôt, ils ont changé leur nom. Puis les gens disaient que oui en effet aux extrémités de saisons, c'est-à-dire en décembre, début janvier et au mois, fin mars ou mi-mars, il va y avoir plus de pluie.

425

Par contre, plus de pluie, plus de redoux. Mais les scientifiques envisagent qu'il va y avoir plus de neige. Puis je peux vous trouver le – si vous voulez – je peux vous envoyer ça en information complémentaire, Monsieur. Je vais vous retrouver le colloque où ils en ont parlé.

430

LE COMMISSAIRE :

S'il vous plaît.

M. PIERRE MARCOUX :

435

Ça c'est avec des gens de l'Ouranos. De l'institut Ouranos en plus, qui étaient là, le présentateur. Je crois que c'est Ouranos. Mais en fait, c'était des physiciens. C'était pas moi, ce n'est pas moi qui invente ça, là.

440

LE COMMISSAIRE :

Merci beaucoup de vos réponses...

M. PIERRE MARCOUX :

445

... excusez. Donc je considère que le ski de fond a de l'avenir, c'est juste que c'est sûr que autrefois il y a 20 ans il y avait plus de semaines qu'on pouvait skier, mais là c'est un peu, c'est raccourci aux extrémités des saisons.

450

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

455

Est-ce qu'il y a d'autres questions, Monsieur Constantin ?

LE COMMISSAIRE :

460

Non, ça va pour moi.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Musau.

465

LA COMMISSAIRE :

470

Oui, si vous me permettez, Madame la présidente. Bonsoir, Monsieur Marcoux. Merci de vous joindre à nous ce soir. Donc, on reste sur la diapositive 17 ici, c'est très intéressant ce que vous nous proposez parce que ça semble s'enligner un peu avec les désirs de l'un des partenaires, notamment l'arrondissement pour avoir une approche qui met de l'avant une communauté de marcheurs d'après ce qui a été identifié comme besoin lors des premières présentations.

475 Donc, vous nous disiez en fait que vous avez déjà emprunté ces routes-là, tant en tant
que marcheur, cycliste et skieur. Maintenant, la question que je souhaite vous poser c'est : est-ce
que selon vous il y a des enjeux qu'on devrait déjà anticiper, des enjeux sur lesquels on devrait
déjà réfléchir par rapport à la cohabitation de ces trois modes de déplacements actifs ?

480 Parce que d'un côté bien entendu on voit que sur votre diapositive, vous avez indiqué les
besoins des skieurs. Par contre de mon côté, puisque ce n'est pas une réalité que je connais, je
me demande en déplaçant les cyclistes sur la rue Centre et Bassins, en conditions hivernales
avec des automobilistes, est-ce que selon vous il y a des enjeux particuliers qu'il faudrait traiter à
ce niveau-là et bien entendu pour les marcheurs également.

485 Sur le sentier que vous nous présentez, le sentier est bien entretenu. Par contre, est-ce
qu'il y a des enjeux de responsabilité civile par exemple qui pourraient se présenter, parce qu'il ne
s'agit pas nécessairement de trottoirs déneigés comme la plupart des montréalais ont l'habitude
d'emprunter.

490 Donc, je veux comprendre au final en fait si selon vous, même si vous souhaitez qu'on
mise pour une cohabitation entre marcheurs, cyclistes et skieurs en déplaçant les cyclistes vers
des voies de circulation, est-ce qu'il y a des enjeux auxquels on devrait penser dès maintenant ?

M. PIERRE MARCOUX :

495 Ce sont de très bons points. Pour le côté cycliste sur les rues, bien il faut faire de
l'apaisement de circulation pour certains endroits plus d'affichage, changer des sens... t'sais pour
réduire la circulation de transit aussi à certains endroits, comme je pense la rue Saint-Ambroise,
entre Gadbois et le Marché Atwater, il y a des choses à faire.

500 Mais sauf que c'est la volonté même de la ville de donner plus de places aux cyclistes
puis il ne faut pas oublier que là les cyclistes vont rouler sur des rues asphaltées qui vont être bien

505 entretenues, d'un entretien beaucoup supérieur à ce qu'on a fait dans le projet pilote il y a deux ou trois ans à cet endroit ici.

510 Bon, ça c'est un des points. Pour le côté responsabilité civile des piétons qui glissent, qui tombent sur le sentier multifonctionnel qui pourrait être disons trop glacé puis que les gens se blessent, bien le Vieux-Port qui est au même niveau, proche du fleuve aussi et tout ça, ce n'est pas en montagne, c'est pas sur le Mont-Royal, fait ça et depuis... ça fait 10 ans que je travaille dans le vieux, proche du Vieux-Port puis donc 10 ans que je marche sur un chemin comme on voit à gauche.

515 Parce qu'on a le choix de marcher, ils déneigent le trottoir aussi, mais la rue dans le Vieux-Port est... je ne sais pas si vous connaissez, là, mais c'est très large puis ils déneigent comme ça et il y a plein de piétons qui marchent dessus. Il n'y a pas... à l'occasion ils sortent des abrasifs depuis un an, mais c'est juste à l'occasion.

520 Donc, pour le côté responsabilité civile, bien là ce n'est pas ma spécialité. C'est sûr que c'est sur les terrains de Parcs Canada, mais il y a une, il faut avoir une volonté politique de la ville, Parcs Canada et tout le monde et dire : « bon, bien on veut favoriser la marche hivernale ».

525 D'ailleurs, dans le parc Angrignon, le Mont-Royal, le chemin Olmsted, puis même autour du, sur le sommet aussi où il y a la croix, c'est une surface pas gazonnée, surface enneigée comme ça.

530 Je vois ça de plus en plus. On a toujours l'habitude de dire bien il faut que ça soit à l'asphalte. Je veux dire si c'est pas raboteux puis que la neige... surtout avec les dameuses, parce que quand je parle, je montrais la dameuse, c'est une machine pour le ski, là, ils vont tracer les pistes de ski de fond, mais ensuite ils pourraient niveler et rendre adéquate l'adhésion, la surface, texturer la surface où on voit des marcheurs. C'est courant, ces machines-là peuvent le faire. Ils ont un broyeur en arrière comme un rotoculteur qui tasse toute la glace.

LA COMMISSAIRE :

535 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

540 Est-ce que vous avez d'autres questions ? Moi j'aurais une question à vous poser. C'est
que vous proposez d'agrandir et d'élargir un peu, puis de particulièrement au niveau du sous-sol,
là, le pavillon. La ville, à la séance d'information du 11 novembre, nous indiquait entre autres que
le pavillon c'était difficile de l'agrandir, mais qu'il y avait d'autres parcs à aménager dans le secteur
de Griffintown. Et notamment le parc des Eaux-Cachées dans lequel on prévoyait un pavillon qui
545 serait de plus grande dimension et qui pourrait aider à bonifier l'offre de locaux pour les groupes
communautaires et sportifs.

550 Advenant que ce ne soit pas possible d'agrandir le pavillon du parc du Bassin-à-Bois, est-
ce que vous verriez d'un bon œil qu'on puisse installer les équipements et les espaces que vous
souhaitez dans le pavillon qui est en consultation en ce moment ?

M. PIERRE MARCOUX :

555 Oui, bien l'autre pavillon que vous avez dit brièvement dit le nom, il faudrait que quelqu'un
puisse faire une recherche entretemps. Je n'ose pas jouer sur l'ordi. Mais je ne crois pas que c'est
collé sur le parc linéaire. Ils ont quatre parcs que l'arrondissement veut faire faire.

LA PRÉSIDENTE :

560 Oui.

M. PIERRE MARCOUX :

565 Est-ce qu'il est collé sur le...

LA PRÉSIDENTE :

570 Non, il n'est pas collé immédiatement, mais il est peut-être à un ou deux coins de rue.

M. PIERRE MARCOUX :

575 Oui, mais ça marcherait difficilement, surtout si c'est séparé par la rue Wellington, je pense. C'est une artère... je veux dire, les gens vont s'habiller, vont se changer, vont marcher sur deux coins de rue pour se rendre sur le bord. Ce n'est pas gagnant avec les familles. Ça ne marchera pas, puis avec les cours de ski de fond non plus ils ne peuvent pas.

580 C'est pour ça que c'est, je trouve que ça serait important qu'on agrandisse l'édifice qui est là, nonobstant que les gens de l'arrondissement ont dit rapidement... je considère... puis peut-être qu'ils ont... bien avec toute la rigueur qu'ils ont fait.

585 Mais je veux dire, les conduites, vous les voyez à l'écran elles sont en bleu puis elles vont verticalement sur cette vue-là. Il y a selon moi, s'il n'y a pas de chambre de vannes ou d'autres structures souterraines, c'est facilement, c'est faisable d'agrandir l'édifice premièrement... de l'agrandir.

590 De l'agrandir sous le sol puis en surface aussi d'au moins 3, 4 mètres, parce que la patinoire est quand même à environ à 10 mètres, juste regarder. Est-ce que vous voyez ma souris ?

LA PRÉSIDENTE :

595 Oui.

M. PIERRE MARCOUX :

600 O.K. L'édifice actuel finit plutôt à cette ligne-ci, la ligne rouge centrale. Moi je propose de rallonger plus loin le souterrain, c'est-à-dire la surface jaune, la ligne rouge. Puis en bleu, on va dire que ça pourrait être une verrière. Je veux juste montrer pour faire différent, mais ça serait, l'édifice pourrait être augmenté de 3 mètres vers le...

LA PRÉSIDENTE :

605 Le canal ?

M. PIERRE MARCOUX :

610 Non, vers... excusez, la patinoire.

LA PRÉSIDENTE :

615 Non, la face inverse.

M. PIERRE MARCOUX :

620 Puis 3 mètres vers le canal, bien vers la rue ici. C'est ça. Donc, on pourrait gagner facilement 6 mètres. Mais regardez, ce n'est pas un dessin à l'échelle, mais je ne peux pas mesurer, ce sont des estimations. Mais s'ils prennent une firme d'ingénieurs puis d'architectes qu'ils ont, justement parce que je ne me rappelle plus c'est quelle compagnie, mais ils seraient capables de regarder rapidement... j'ai malheureusement... je pense que c'est FNX.

En fait, c'est une firme d'ingénieurs qualifiés et ils pourraient regarder ça.

625 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

630 **M. PIERRE MARCOUX :**

Ça serait vraiment important, parce que je ne serai pas le seul qui va présenter un mémoire, bien il y a d'autres gens c'est par écrit. Parce que l'avantage d'agrandir l'édifice, c'est que ce n'est pas juste pour l'hiver, là. C'est pour des groupes communautaires, pour tout. Tout va s'en suivre.

635

LA PRÉSIDENTE :

640 Parfait. Une autre question, question un petit peu plus technique. À la page 7 dans votre document vous référez à un guide de l'organisme Vivre en ville, ville d'hiver, qui porte sur les principes et les stratégies d'aménagement d'un réseau d'espaces publics.

Est-ce que vous pourriez nous donner plus d'informations, ou vous nous la transmettez ou en tout cas, nous donner les coordonnées de ce document-là pour qu'on puisse le mettre sur le site Internet ?

645

M. PIERRE MARCOUX :

650 Oui, je pourrais vous le fournir. Et puis il y a des représentants de Vivre en ville, bien des auteurs plutôt du document qui sont supposés faire un mémoire aussi. Donc, attendez, Vivre en ville, je note ça, là. Je vais vous envoyer ça.

LA PRÉSIDENTE :

655 C'est à la page 7.

M. PIERRE MARCOUX :

660 Oui. C'est juste... bon. Ce que je peux vous dire c'est que je ne suis pas impliqué dans cette association-là, c'est un organisme comme Bâtir son quartier, je crois, quelque chose similaire qu'ils font de l'urbanisme et tout ça.

665 Puis, ils ont fait un excellent document, ils l'ont sorti il y a environ 18 mois ou il y a deux ans, puis justement j'ai fait un extrait de leur texte où ils faisaient allusion au ski de fond du long du Canal Lachine. Donc, ça va me faire plaisir, Madame Brodeur, de vous donner le...

LA PRÉSIDENTE :

670 La référence pour qu'on...

M. PIERRE MARCOUX :

... Je croyais l'avoir donnée, je m'excuse. Ça a été un oubli.

LA PRÉSIDENTE :

675 Je ne crois pas non. On a le titre, mais en tout cas, on aimerait avoir la référence de sorte qu'on puisse le mettre, que les gens puissent y avoir accès facilement. Attendez, est-ce que j'avais d'autres questions ? Ah oui ! Quand vous indiquiez tout à l'heure que vous suggériez entre
680 autres que durant l'hiver les cyclistes circulent sur la rue des Bassins, vous savez qu'il y a pas mal de circulation sur cette rue-là. Qu'est-ce que vous proposeriez et puis que secondement, c'est une rue qui n'est pas très large, qu'est-ce que vous proposeriez comme mesure d'apaisement ?

M. PIERRE MARCOUX :

685 Oui. Bon, on ne peut pas faire des bandes cyclables, vous avez bien raison. Mais on peut la décréter comme voie, je veux dire avec les nouvelles expressions, (inaudible) autoroute cycliste. Mais vu que c'est juste l'hiver, ce n'est pas vraiment ça. C'est de mettre une signalisation comme par exemple, rue partagée, mais cyclistes et vélos. Ça existe de ces types d'affiches là.

690 Mais surtout de conserver le un mètre de distance qui provient du Code de la route, puis sur un des croquis que je vous ai donné dans le document, on voit le panneau que c'est pas moi qui a inventé, c'est l'arrondissement Sud-Ouest qui a fait cette affiche-là où on voit un cycliste et c'est écrit « 1 mètre », puis ensuite avec un marteau de juge.

695 Donc ça, je considère que jumelé avec un peu de sensibilisation policière, on ne parle pas d'amende, mais t'sais de faire réaliser aux gens que les cyclistes c'est important puis qu'ils ont leur place sur la rue Bassins.

700 Ça va se faire très bien, parce que la Ville de plus en plus veut donner de la place aux cyclistes.

LA PRÉSIDENTE :

705 Bon, alors si mes deux collègues n'ont pas d'autres questions à vous poser, il me reste... est-ce que ça va Monsieur Charles et Madame Musau ?

LE COMMISSAIRE :

710 Ça va, merci.

LA PRÉSIDENTE :

715 Alors, il me reste à vous remercier de votre présentation et de votre excellent document très bien illustré. Alors merci, Monsieur Marcoux.

M. CLAUDE TALBOT

720

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, j'inviterais Monsieur Claude Talbot.

725

M. CLAUDE TALBOT :

Moi mon propos est plus une opinion venant d'un citoyen qui habite à Verdun et qui est bien préoccupé sur un sujet qui concerne entre autres la question des logements sociaux.

730

Alors, permettez-moi de vous dire bonsoir, Madame Brodeur...

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Monsieur Talbot.

735

M. CLAUDE TALBOT :

740

... ainsi que Monsieur Charles et si madame Martine est présente, madame Musau, je vous souhaite bonne soirée. Cela étant dit, je tiens à vous dire, bon je me présente : Claude Talbot. J'ai 72 ans et j'habite depuis 7 ans dans du logement abordable pour aînés, administré par un OSBL d'habitation.